

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

07/321 DU 16/6/87, MISSJ. DGFP.DGPCE. *MISSJ*

portant titularisation et nomination au titre de l'année 1985 des Professeurs Certifiés d'Education Physique et Sportive Stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Jeunesse et Sports).

(LE PREMIER MINISTRE)

V I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1988, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u la Loi n° 15/62 du 3.2.62, portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;
- (/u le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
- (/u le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres ;
- (/u le Décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du décret n° 63/79 du 26 Mars 1963, fixant statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;
- (/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
- (/u le Décret n° 62/198 du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la réaffectation des fonctionnaires des cadres ;
- (/u le Décret n° 63/81/FB-BE du 26 Mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le Décret n° 84/856 du 8.8.1984, portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le Décret n° 86/1172 du 10.12.86, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n° 86/1173 du 10.12.86, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n° 86/877 du 18 Juillet 1986 sur la prise d'effet des avancements et reclassements ;
- (/u le Décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (/u le Procès-Verbal de la commission administrative paritaire d'avancement réunie à Brazzaville le 21 Mars 1986.

SECRET

Imray

Article 1er. - Sont titularisés, ^{au titre l'année 1985} les professeurs Certifiés d'Education Physique et Sportive Stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Jeunesse et Sports) dont les noms suivent : Acc = Réant-Indice 830.

- 1 - M.HOUNGOU Germain Pe du 10.03.1985 ERS Louenza
- 2 - KODIAT (Innocent - Roger) Pe du 03.10.1985 DNE Pool
- 3 - NINKALA Jacques Pe du 03.10.1985 DMEF Brazzaville
- 4 - MPASSI Apollinaire Pe du 03.10.1985 DMEF Brazzaville
- 5 - NKELANI Jean-Marie Pe du 03.10.1985 DMEF Brazzaville
- 6. - MOUSSIESSE (Hector) Pe du 10.10.1985 DNE Pool

Article 2. - Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18 Juillet 1986 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3. - Le présent arrêté qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 16 JUIN 1987

Par le Premier Ministre,
Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la Sécurité
Sociale et de la Justice

Dieudonné Kimbembe

Ange BÉGUARD POUNGUI

Commandant Dieudonné KIMBEMBE

- APPLIICATIONS :
- JORPC..... 2
 - MPSL..... 1
 - DGFP/DGPE..... 5
 - DGB..... 2
 - DCF..... 1
 - DGS..... 1
 - DMEF/SPORTS..... 5
 - INTERESSES..... 6
 - DOSSIERS..... 5
 - BST/DGFP..... 2
 - SGG/EC..... 3/36
 - CRP..... 2